

Greffe du Tribunal de Commerce de Pau

Décret du 18 SEP 1998

Registre analytique n° Pau B 095 781 720
S7B172

USINES DEHOUSSE SA
Société anonyme au capital de 6 619 100 Francs
Avenue Gaston Lacoste - 64007 PAU
RCS PAU : B 095 781 720



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 16 Février 1998

Procès-verbal

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit et le 16 Février à 15 heures, le Conseil d'Administration s'est réuni dans les locaux de MESSIER BUGATTI à Vélizy, sur convocation faite par son Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ① Approbation des procès-verbaux des réunions du Conseil du 18.09.97 et du 18.12.97.
- ② Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 1997.
- ③ Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.
- ④ Questions diverses.

Le registre de présence a été émarginé en entrant en séance par tous les membres présents.

Sont présents :

| | |
|----------------------------|--|
| Mr Hubert PERRIN | - Président |
| Mme Sylvia BELLON | - Administrateur |
| Mr Guy JALENQUES | - Administrateur |
| Mr Jérôme BRASSENS | - Administrateur |
| La Société MESSIER-BUGATTI | - Administrateur représenté par son Président Directeur Général Mr Yves LECLERE |

Assistent à la séance, sans voix délibérative :

| | |
|---------------------|----------------------------------|
| Mr Claude FERNANDEZ | - Délégué du Comité d'Entreprise |
| Mr Bernard VIVES | - Délégué du Comité d'Entreprise |

Assistent également à la séance :

| | |
|-----------------------|--|
| ERNST & YOUNG | - Commissaire aux comptes, représenté par Mr Alain VINCENT |
| Mr Pierre-Jean FLORES | - Secrétaire du Conseil |

Est excusé :

| | |
|---------------------|---------------------------|
| Mr Bernard MOUILLOT | - Commissaire aux Comptes |
|---------------------|---------------------------|

Le Président constate que plus de la moitié des membres du conseil sont présents et qu'ainsi par application de l'article 100 de la loi du 24 Juillet 1966, le Conseil est valablement constitué et peut en conséquence délibérer sur l'ordre du jour adressé aux administrateurs par courrier du 6 Février 1998.

Avant d'aborder cet ordre du jour, le Président informe le Conseil que, par lettre datée du 19 Décembre 1997, Mr Gilbert FONT a remis son mandat d'administrateur.

Sur proposition du Président, le Conseil convient de ne pas user de la faculté de cooptation, compte tenu de sa composition actuelle.

① Approbation des procès-verbaux des réunions du 18.09.97 et du 18.12.97

Les deux procès-verbaux sont approuvés en l'état à l'unanimité.

② Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 1997

Le Président propose aux administrateurs d'examiner les comptes transmis avec les convocations, en fait une présentation à travers la lecture du projet de rapport de gestion et ouvre la discussion.

Pour l'exercice 1997, la Société aura réalisé un chiffre d'affaires, hors redevances, de 124,4 millions de francs pour une perte nette proche de 5,5 millions de francs. Les provisions constituées sur les stocks traduisent le maintien rigoureux des règles appliquées depuis deux ans avec des compléments lorsque la rotation paraît insuffisante, mais sans reprise même lorsque la rotation est plus rapide que prévu. Le niveau des provisions pour risques paraît normal pour l'activité ; enfin l'absence de provisions nouvelles sur les créances tient à la qualité de la clientèle du ferroviaire.

M. Yves LECLERE rappelle encore l'urgence qu'il y a à améliorer la productivité globale pour restaurer rapidement la rentabilité du ferroviaire, cela étant accru par la forte baisse des activités automobiles.

M. Alain VINCENT commentant l'ensemble de ces comptes confirme la prudence retenue dans la politique de provisions ainsi que la meilleure visibilité sur les stocks et en cours apportée par les systèmes d'informations nouvellement mis en place.

Représentant également Mr Bernard MOUILLOT, il indique que les commissaires n'ont donc pas de remarque particulière à formuler et établiront un rapport de certification sans réserve.

Les comptes sont donc arrêtés en l'état, le rapport de gestion étant modifié dans son ordonnancement pour faire apparaître en tête les changements intervenus dans l'actionnariat. Le conseil arrête ensuite le texte des projets de résolutions qui seront proposés à l'assemblée générale ordinaire.

③ Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

L'assemblée générale ordinaire annuelle sera convoquée le 6 Avril 1998 à 15 heures au siège social de Messier-Bugatti Zone aéronautique Louis Bréguet, à Vélizy. L'ordre du jour sera le suivant :

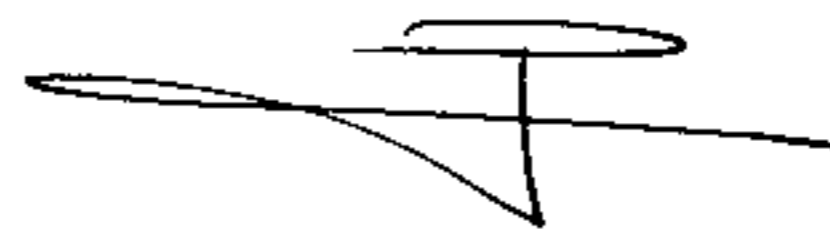
- Rapport du Conseil d'Administration et présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997.
- Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur l'exécution de sa mission.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Ratification de la cooptation de nouveaux administrateurs.

④ Questions diverses

Le Président signale un décalage probable sur 1999 d'une partie de la commande Juniper. Par ailleurs, commentant une lettre cosignée par Westinghouse et M.R.P. sur leur façon d'envisager les relations avec Dehousse, il se fait confirmer par l'ensemble du Conseil la nécessité absolue de préserver la stratégie d'alliances internationales retenue jusqu'à présent, seule capable de garantir la pérennité de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15h45.

LE PRESIDENT



LE SECRETAIRE



UN ADMINISTRATEUR

certifié conforme à l'original
